

Réponse de la Municipalité**à l'interpellation de M. Xavier Company et consorts
déposée le 14 février 2017****« Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s'effondrer ? »****Rappel de l'interpellation**

Durant l'été 2016, le Conseil d'Etat vaudois, par l'intermédiaire de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, a mis en consultation un projet de loi sur les ressources naturelles du sous-sol visant à légiférer leurs exploitations. Celui-ci ne mentionne aucune interdiction d'extraction d'hydrocarbures sur le territoire cantonal, ni même du gaz de schiste, contrairement à ce qu'ont fait ou sont en train de faire les cantons de Berne, Genève ou plus récemment Neuchâtel. Seule l'inscription d'un moratoire sur l'extraction du gaz de schiste y figure mais celui-ci pourrait facilement être levé sur décision du Conseil d'Etat à l'avenir.

De nombreux milieux écologistes se sont positionnés contre cette absence d'interdiction, mettant en avant tant les dangers des éventuelles exploitations d'hydrocarbures qui pourraient se réaliser, que l'absurdité d'une extraction d'hydrocarbure à l'heure actuelle, alors que la politique environnementale nationale vise à réduire la consommation d'hydrocarbure compte tenu de leur impact sur le réchauffement climatique. Cependant, le Conseil d'Etat n'a pas encore présenté le projet de loi issu de cette consultation.

L'extraction d'hydrocarbures est polluante et dangereuse. Les méthodes employées menacent de polluer les nappes phréatiques, de créer des boues toxiques et de défigurer les paysages. De plus, des risques de tremblement de terre sont réels et se sont déjà fait ressentir dans le cadre d'extraction d'hydrocarbures, notamment en Hollande¹. Toutes ces raisons ont mené les Verts vaudois à lancer une initiative cantonale pour garantir, par une inscription dans la Constitution, l'interdiction de l'extraction d'hydrocarbures sur tout le territoire cantonal, dont la récolte de signatures devrait débiter en mars 2017.

Le Canton de Vaud est directement touché par de potentielles extractions d'hydrocarbures. En effet, quatre forages exploratoires sont projetés dans le Gros de Vaud² un autre à Noville, géré par la société Petrosvibri, explore le sous-sol du lac Léman jusqu'à Clarens, et surtout un réservoir potentiel d'hydrocarbure et de gaz de schiste est présent dans le sous-sol vaudois et en particulier sous le territoire communal lausannois³.

Il est dès lors impératif de renseigner la population lausannoise non seulement sur les risques que représentent ces potentielles explorations pour la ville et son environnement (les secousses sismiques, la contamination des nappes phréatiques, du sous-sol, de l'eau du lac⁴, etc.), mais également sur les éventuels forages exploratoires visant à rechercher des hydrocarbures qui pourraient être envisagés sur le territoire de la Commune de Lausanne.

¹ <https://www.nytimes.com/2015/02/19/business/international/groningen-dutch-gas-field-safety-earthquake.html>.

² Article du 24heures du 28 janvier 2015 : « Un collectif contre les forages gaziers dans le Gros-de-Vaud ».

³ http://www.seag-erdgas.ch/lagerstaetten_unkonventionell/?lang=fr.

⁴ Ressource d'eau potable très cruciale en période de sécheresse, comme actuellement <http://www.24heures.ch/vaud-regions/riviera-chablais/la-baisse-des-ressources-en-eau-du-canton-est-alarmante/story/11631637>.

Préambule

La Municipalité rappelle qu'elle a répondu en 2013 et 2016 à deux interpellations et une résolution portant sur le gaz de schiste et le projet à Noville de la société Petrosvibri S.A., ainsi qu'à une interpellation sur la géothermie profonde et la technique de fracturation⁵. Elle renvoie également au préavis N° 2016/01 « Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise », adopté par votre Conseil le 12 avril 2016. Les résultats de cette campagne de prospection, réalisée en juillet 2016, sont en cours d'interprétation.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Les forages exploratoires en vue d'extraction d'hydrocarbures actuellement présents ou projetés dans le Canton de Vaud représentent-ils des risques pour la Commune de Lausanne, notamment en terme de pollution (eau du lac, nappes phréatiques, sous-sol) ? La réponse serait-elle la même s'ils étaient affectés à l'extraction d'hydrocarbures et non plus uniquement à la prospection comme c'est le cas aujourd'hui ?

Le cadre légal ne permet pas la réalisation de projets qui pourraient présenter des risques non maîtrisés pour les nappes phréatiques, les eaux du lac ou le sous-sol.

Les projets de prospection et d'exploration en matière de recherche d'hydrocarbures – et par analogie pour la chaleur géothermique – nécessitent l'autorisation préalable du Canton et sont soumis à enquête publique. La Municipalité n'a pas de raison de penser que ce processus n'est pas mené par le Canton avec toute la rigueur nécessaire, quelle que soit la phase de projet concernée. Elle est de surcroît persuadée qu'au vu de l'extrême sensibilité du sujet les autorités cantonales appliqueront à l'avenir un strict principe de précaution – aussi bien, de très probables oppositions et recours y inciteront encore davantage.

La campagne de prospection géophysique réalisée sous la direction des Services industriels (SIL) en juillet 2016 a suivi à satisfaction ce processus mené en toute transparence : information aux autorités des communes concernées, mise à l'enquête publique, traitement des oppositions et obtention du permis de prospection, puis information au public (journée de démonstration des camions vibreurs à Bellerive) et aux riverains (40'000 dépliants distribués).

Question 2 : La Ville de Lausanne est-elle impliquée dans la gestion de ces forages ? Si oui de quelle manière et peut-elle se retirer de tels projets ?

La Ville de Lausanne n'est impliquée, et seulement de manière indirecte, que dans le projet de Petrosvibri à Noville. La Commune de Lausanne est actionnaire de Gaznat (26.89%) et dispose à ce titre de deux sièges à son conseil d'administration. Sur mandat de Gaznat, l'ensemble de son conseil siège également au conseil d'administration de Petrosvibri, société conjointe de Gaznat (66%) et de Holdigaz (34%). La Municipalité ne peut donc se prononcer formellement sur une compétence qui appartient à Gaznat et ne peut donc se retirer d'un projet dont elle n'est pas directement partie prenante.

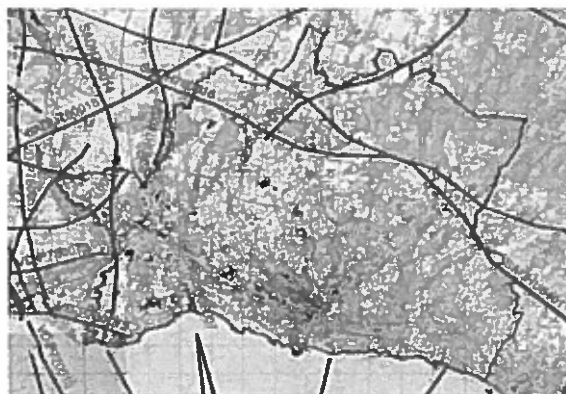
⁵ Réponse municipale du 16 mai 2013 à l'interpellation « Des forages par hydrofracturation dans le Lac Léman cautionné par la Ville ? » déposée le 16 avril 2013 par M. Hadrien Buclin. Réponse municipale du 30 septembre 2013 à la résolution de M. Buclin du 10 septembre 2013. Réponse municipale du 23 avril 2015 à l'interpellation « Le dégel de la géothermie à Lavey ? » déposée le 3 mars 2015 par M. Vincent Rossi. Réponse municipale du 17 mars 2016 à l'interpellation « Pourquoi le projet de forage par hydrofracturation de Noville n'a pas été abandonné, malgré l'opposition de la Ville de Lausanne ? » de M. Buclin du 2 février 2016.

Dans ses réponses aux interpellations de M. Hadrien Buclin, la Municipalité a rappelé que le Canton exige de Petrosvibri, comme de tout porteur de projet en matière de prospection gazière, de déterminer avec certitude les risques géologiques, écologiques et sanitaires liés à son projet de prospection et d'extraction gazière. Satisfaite de ce dispositif et de la manière dont est mis en œuvre un strict principe de précaution, la Municipalité restait dans l'attente des conclusions du rapport – qui n'a pas été remis à ce jour – du groupe d'experts constitué par les services cantonaux qui doivent se prononcer sur la nature exacte du gaz découvert par Petrosvibri. La position de la Municipalité n'a pas changé.

La Municipalité avait également indiqué à votre Conseil qu'elle attendait avec intérêt le projet, alors en préparation, de loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS). En août 2016, elle a répondu à la consultation cantonale sur ce projet de loi. Dans sa réponse, elle a salué la volonté de mettre à jour la législation dans ce domaine en y intégrant l'énergie d'avenir que représente la géothermie et en abrogeant les lois désuètes sur les mines et sur les hydrocarbures. La Municipalité a également pointé le risque politique de réserver au seul Conseil d'Etat la compétence de prononcer ou de lever des moratoires en matière d'exploitation des ressources extraites du sous-sol. Elle estimait que cette disposition allait se heurter à l'écueil des sensibilités citoyennes et parlementaires et qu'il était plus raisonnable, pour éviter par effet boomerang un durcissement d'un projet de loi par ailleurs proportionné, d'en laisser la compétence à l'organe législatif. Elle regrette que le Conseil d'Etat ait maintenu cette disposition, qui figure assurément parmi les motifs du lancement d'une initiative visant à inscrire dans la Constitution l'interdiction de toute extraction d'hydrocarbures dans le canton (gaz, pétrole, huile minérale).

Question 3 : La Ville de Lausanne a-t-elle déjà accueilli des projets de forages gaziers ou pétroliers ou existe-t-il de tels projets en cours de réalisation ?

Les campagnes de prospection géophysique menées au XX^e siècle visaient à trouver du gaz ou du pétrole, ressources qu'il n'est pas envisageable d'exploiter dans un contexte urbain. Les zones d'agglomération n'ont donc pas fait l'objet de campagnes de ce type, ni à plus forte raison de projets d'extraction. L'agglomération lausannoise ne fait pas exception. En matière de connaissance du sous-sol profond, elle correspond à une tache aveugle : les lignes sismiques alors explorées s'arrêtent en bordure d'agglomération (la plus proche traverse les zones foraines de Lausanne).



Source : ARConseils

Les SIL ont réalisé une campagne de prospection géophysique dans l'agglomération en 2016 pour quadriller la zone aveugle selon deux lignes nord-sud et deux lignes est-ouest, de dix kilomètres chacune environ. Le but de cette campagne est d'améliorer la connaissance du sous-sol en vue de forages géothermiques de moyenne profondeur (la couche géologique du Malm, qui semble à ce stade la plus propice, se situe entre 1'000 et 2'400 mètres de profondeur) et à plus long terme de grande profondeur (plus de 4'000 mètres, pour atteindre le socle cristallin).

Aucune mise à l'enquête portant sur des projets de recherche gazière ou pétrolière n'a été déposée auprès de la commune de Lausanne.

Question 4 : Une extraction d'hydrocarbures à moyen ou long terme est-elle envisageable sur le territoire communal ? Si oui, de quels types et à quels endroits ?

La Municipalité rappelle, à toutes fins utiles, qu'elle n'a pas de projet d'extraction d'hydrocarbures. Les profils géologiques obtenus lors de la campagne géophysique réalisée en 2016 par les SIL confirment la présence probable de gaz à l'ouest de Lausanne. Il n'est pas possible avec les informations disponibles de préciser de quel de type de gaz il s'agit. En matière de géothermie profonde toutefois, et comme l'illustrent les événements saint-gallois⁶, la découverte de gaz peut représenter un risque.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mesdames les interpellatrices et Messieurs les interpellateurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 2 mars 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



⁶ En juillet 2013, un forage géothermique profond (4'500 mètres) à Saint-Gall a déclenché un séisme de magnitude 3.6. La secousse a été provoquée par une forte injection d'eau sous pression visant à bloquer la remontée de gaz dans le forage. Le puits a par la suite été abandonné.